

Règlements spécifiques en Master

(Validés par le Conseil de Faculté du 15 mai 2025 et par le CFVU du 1^{er} juillet 2025)

Master Epistémologie, Histoire des Sciences et des Techniques :

En master 1, les semestres 7 et 8 se compensent entre eux à la double condition suivante : Premièrement que l'UE Production scientifique 2 (TER) du semestre 8 soit acquise et que l'étudiant ait obtenu au moins 6/20 au UE1 et 2 des semestres concernés. De ce fait, il y a report à zéro des notes de session 1 des UE transversales en session 2 mais report à 6 pour les notes du disciplinaire (si les notes sont inférieures à 6, l'étudiant doit les repasser la session 2).

En master 2, les semestres 9 et 10 se compensent entre eux à la double condition suivante : Premièrement que l'UE Production scientifique 4 (mémoire et soutenance) du semestre 10 soit acquise et que l'étudiant ait obtenu au moins 6/20 au UE1, 2,5 et 6 du semestre 9 et aux UE1 et 2 du semestre 10. De ce fait, il y a report à zéro des notes de session 1 des UE transversales en session 2 mais report à 6 pour les notes du disciplinaire (si les notes sont inférieures à 6, l'étudiant doit les repasser la session 2)

Procédure redoublement : Le redoublement en master 1 est de droit, et en M2 le redoublement se fait sur accord de l'équipe pédagogique et du directeur de recherche.

Master Arts, Lettres et Civilisations (parcours TILE) :

En master 1, seule l'UE6 du semestre 6 (Mémoire en langue étrangère) est non compensable. Si cette condition est remplie, les UE se compensent entre elles au sein d'un semestre et les semestres 7 et 8 se compensent entre eux. Entre la session 2, il y a un report à zéro des notes de session 1 sauf pour l'UE mémoire non compensable.

Le master 2 est annualisé. Seule l'UE6 (Mémoire) est non compensable. Si cette UE est validée, il y a compensation à l'année des UE entre elles. En master 2, le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

La rédaction du mémoire de M1 en langue étrangère (espagnol ou anglais) est obligatoire. En M2, la langue du mémoire est le français. Si l'étudiant souhaite rédiger en anglais ou espagnol pour une raison spécifique, il ou elle devra fournir à sa directrice ou son directeur de recherche, ainsi qu'aux responsables de formation, une demande motivée. Un résumé substantiel en langue française sera alors à fournir également.

Redoublement : Le redoublement est droit en M1 et en M2. Par contre, pour le triplement, il faut l'accord préalable de la formation.

Master Direction de Projets ou Etablissements culturels (parcours MSV) :

En master 1, certaines UE sont non compensables. C'est le cas des l'UE1 Administration générale des semestre 7 et 8 dont la validation est impérative. Ces UE peuvent cependant se compenser entre elles. En dehors de ces UE1, la seule autre UE non compensable en M1 est le stage du semestre 8.

Entre les 2 sessions, le report à zéro est prévu aux EC ou aux UE.

En master 2, il y a 2 UE non compensables au semestre 10 (Il s'agit des UE5 et 6 [Stage professionnel] et [Mémoire de fin d'études]). Les semestres 9 et 10 sont compensables entre eux si les 2 UE ci-dessus sont aussi validées.

Procédure de redoublement :

Du fait de l'ouverture une année sur deux, le redoublement n'est pas possible en M1. En M2 en revanche un redoublement est possible, exclusivement pour boucler les mémoires s'ils n'ont pas été soutenus en temps et en heure. Les autres UE doivent être validées.

Dans les 2 cas, un étudiant qui souhaiterait redoubler pour suivre et valider les autres UE serait donc obligé d'attendre 1 an avant sa réinscription - occasion pour elle et lui de faire des stages / service civique ou autres expériences. Accompagnement au cas par cas.

Master Français Langue Etrangère

En master 1, les semestres 7 et 8 ne se compensent pas entre eux. Au semestre 7, les UE se compensent entre elles. Au semestre 8, l'UE 'Stage, Mémoire' est non compensable. Si cette UE est acquise, il y a compensation au sein du semestre 8 entre les autres UE. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

En master 2, les semestres 9 et 10 ne se compensent pas entre eux. Au semestre 9, les UE se compensent entre elles. Au semestre 10, l'UE 'Stage, Mémoire' est non compensable. Si cette UE est acquise, il y a compensation au sein du semestre 10 entre les autres UE. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

Le dispositif de redoublement en master FLE (valable pour le Master 1 Master 2) :

En cas de résultats insuffisants, l'étudiant en Master FLE (Master 1 et Master 2) doit formuler une demande de redoublement par courrier, adressé au responsable du Master dans lequel il devra justifier sa demande.

Date du dépôt de la demande de redoublement : 30 septembre

Cette requête sera étudiée par le jury de délibération du Master de la session 2 qui se tiendra dans la première semaine d'octobre. Le jury se réserve la possibilité d'accepter ou non le redoublement. Ce dernier n'est donc pas de droit.

Date de la proclamation du jury de délibération : première semaine d'octobre

Master Intervention et Développement Social (parcours Direction et Responsabilité de Services et de Projets Vieillissements-handicaps) :

En master 1, certaines UE sont non compensables [C'est le cas des UE1 des semestres 7 et 8 [Vieillessement et handicaps], des UE (Projet professionnel et Rapport d'étude) du semestre 8. Si ces UE sont acquises, il y a compensation semestrielle et annuelle. Le report des notes à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

En master 2, certaines UE sont non compensables [C'est le cas des UE1 des semestres 9 et 10 [Vieillessement et handicaps], des UE (Projet professionnel et Recherche action) du semestre 10 et de l'UE "projet tuteuré collectif" du semestre 9. Si ces UE sont acquises, il y a compensation semestrielle et annuelle. Le report des notes à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

Le redoublement est de droit pour la première demande en M1 et M2. Toute autre demande de redoublement fait l'objet d'une décision de jury, à l'exception des raisons de santé et parentalité.

Master Intervention et Développement Social (parcours Direction et Responsabilité de Services et de Projets Enfance-Famille) :

En master 1, certaines UE sont non compensables [C'est le cas des UE1 des semestres 7 et 8 [Famille], des UE (Projet professionnel et Rapport d'étude) du semestre 8. Si ces UE sont acquises, il y a compensation semestrielle et annuelle. Le report des notes à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

En master 2, certaines UE sont non compensables [C'est le cas des UE1 des semestres 9 et 10 [Enfance et jeunesse / Insertion], des UE (Projet professionnel et Recherche action) du semestre 10 et de l'UE "projet tuteuré collectif" du semestre 9. Si ces UE sont acquises, il y a compensation semestrielle et annuelle. Le report des notes à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

Le redoublement est de droit pour la première demande en M1 et M2. Toute autre demande de redoublement fait l'objet d'une décision de jury, à l'exception des raisons de santé et parentalité.

Master Langues et Sociétés (parcours Langues et Cultures Celtiques en Contact) :

En master 1, les UE se compensent entre elles au sein des semestres 7 et 8. Les semestres 7 et 8 se compensent entre eux à l'année. Le report des notes à zéro de session 1 en session 2 est effectif.

En master 2, les UE se compensent entre elles au sein du semestre 9. Au semestre 10, l'UE mémoire est non compensable. Le semestre 10 peut compenser le semestre 9 mais l'inverse n'est pas vrai. Le report des notes à zéro de session 1 en session 2 est effectif.

Redoublement : En cas de résultats insuffisants, le redoublement (en Master 1 et Master 2) est soumis à l'avis du jury de délibérations et des responsables de formation. Il doit faire l'objet d'une demande explicite de l'étudiant concerné, adressée par courrier au responsable de la formation. *Le jury se réserve la possibilité d'accepter ou non le redoublement qui n'est donc pas de droit*

Bien que le recrutement en M1 soit suspendu pour l'année universitaire 2025-26, les étudiants inscrits en M2 en 2025-26 qui n'auraient pas pu valider le mémoire ou l'ensemble des UE pourront être autorisés

par le jury à repasser les examens de M2 en 2026-27 (notamment s'ils bénéficient de l'aménagement prévoyant la validation en 2 ans au lieu d'un).

Master Langues Etrangères Appliquées (parcours Management de Projets Internationaux Multilingues) :

En master 1, les semestres 7 et 8 ne se compensent pas entre eux. Au semestre 7, les UE se compensent entre elles. Au semestre 8, la seule UE du semestre 'projet tutoré' est non compensable. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

En master 2, les semestres 9 et 10 ne se compensent pas entre eux. Au semestre 9, les UE se compensent entre elles. Au semestre 10, la seule UE du semestre 'Stage' est non compensable. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

Redoublement : Celui-ci est de droit.

Master Lettres (parcours Littératures, Correspondances, Editions) :

En master 1 et 2, les semestres ne se compensent pas entre eux. Dans les semestres 7 et 9, les UE se compensent entre elles. Dans les semestres 8 et 10, en dehors des UE "Mémoire" qui sont non compensables, il y a compensation des autres UE entre elles (Si l'UE Mémoire est validée et que la moyenne du semestre est supérieure à 10, celui-ci est définitivement acquis).

Le redoublement n'est de droit ni en M1 ni en M2.

Master Psychologie (parcours SPI) :

En master 1, les semestres ne se compensent pas entre eux. Toutes les UE disciplinaires sont non compensables (c'est à dire toutes sauf l'UE Langue et l'UE PVP). Au sein des UE, les EC quand ils sont notés se compensent eux. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

En master 2, les semestres ne se compensent pas entre eux. Toutes les UE disciplinaires sont non compensables (c'est à dire toutes sauf l'UE Langue du S9). Au sein des UE, les EC quand ils sont notés se compensent eux. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif quand l'UE comprend plusieurs EC.

Redoublement : il y a une demande de l'étudiant à formuler par courrier au responsable de la commission dans laquelle il devra justifier sa demande. Cette dernière sera étudiée en commission, commission qui se réserve la possibilité d'accepter ou non le redoublement. Ce dernier n'est donc pas de droit.

Master Psychologie (parcours RESPI) :

En master 1, les semestres ne se compensent pas entre eux. Toutes les UE disciplinaires sont non compensables (c'est à dire toutes sauf l'UE Langue et l'UE PVP). Au sein des UE, les EC quand ils sont notés se compensent eux. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

En master 2, les semestres ne se compensent pas entre eux. Toutes les UE disciplinaires sont non compensables (c'est à dire toutes sauf l'UE Langue du S9). Au sein des UE, les EC quand ils sont notés se compensent eux. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif quand l'UE comprend plusieurs EC.

Redoublement : il y a une demande de l'étudiant à formuler par courrier au responsable de la commission dans laquelle il devra justifier sa demande. Cette dernière sera étudiée en commission, commission qui se réserve la possibilité d'accepter ou non le redoublement. Ce dernier n'est donc pas de droit.

Master Psychologie (parcours CAER) :

En master 1, les semestres ne se compensent pas entre eux. Toutes les UE disciplinaires sont non compensables (c'est à dire toutes sauf l'UE Langue et l'UE PVP). Au sein des UE, les EC quand ils sont notés se compensent eux. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

En master 2, les semestres ne se compensent pas entre eux. Toutes les UE disciplinaires sont non compensables (c'est à dire toutes sauf l'UE Langue du S9). Au sein des UE, les EC quand ils sont notés se compensent eux. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif. Le semestre 10 ne comprend que le stage.

Redoublement : il y a une demande de l'étudiant à formuler par courrier au responsable de la commission dans laquelle il devra justifier sa demande. Cette dernière sera étudiée en commission, commission qui se réserve la possibilité d'accepter ou non le redoublement. Ce dernier n'est donc pas de droit.

Master Psychologie clinique, psychopathologie de la santé (parcours psychologie du vieillissement) :

Les UE et les semestres de ce master sont non compensables.

Redoublement : doit faire l'objet d'une demande explicite qui est examinée par la commission pédagogique.

Master Psychologie clinique, psychopathologie de la santé (parcours développement de l'enfant) :

Les UE et les semestres de ce master sont non compensables.

Redoublement : doit faire l'objet d'une demande explicite qui est examinée par la commission pédagogique.

Master Traduction et Interprétation (parcours Rédaction-traduction) :

En master 1, les semestres 7 et 8 ne se compensent pas entre eux. Au semestre 7, les UE se compensent entre elles. Au semestre 8, l'UE6 "Mémoire et stage" est non compensable. Les autres UE du semestre se compensent entre elles. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

Le master 2 est annualisé. 2 UE [UE4 - Agences de traduction et UE6 - Stage] sont non compensables. Les autres UE se compensent entre elles. Le report à zéro des notes de session 1 en session 2 est effectif.

Redoublement : Celui-ci est de droit.